

**Décision 10 : Incidences régionales de l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif et de la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé**

Le Comité régional approuve l'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Comité régional proposé par le Directeur régional dans l'Annexe 4 du document AFR/RC36/6.

Il invite le Président de la trente-sixième session et le Directeur régional à aménager et à modifier l'ordre du jour provisoire susmentionné en fonction de l'évolution du programme régional.

Septembre 1986, **36**, 4